

SOMMAIRE

DOSSIER DE PRESENTATION



Observation Concertation Information

CONTACT : Chloé Maisano
05.61.39.12.75
ordimip@ordimip.com

I - L'ORDIMIP - PRESENTATION

- A - Un carrefour régional de la concertation
- B - Ses missions fondamentales
- C - Une instance indépendante
- D - Un exemple de réussite : l'implantation du centre de stockage de déchets dangereux à GRAULHET

II - LE FONCTIONNEMENT AUJOURD'HUI

- A - La gouvernance à cinq
- B - Les membres
- C - L'activité

III - LES MISSIONS AUJOURD'HUI

IV - L'ORDIMIP : UN LIEU RESSOURCE SUR LES DECHETS

V - DIMENSION VERS L'EXTERIEUR

I - L'ORDIMIP - Présentation

A - Un carrefour régional de la concertation

Dans un contexte de prise de conscience européen du problème des déchets, le Préfet de Région crée en 1993 l'Observatoire Régional des Déchets Industriels de Midi-Pyrénées.

Pour répondre aux exigences de la réglementation demandant à chaque région administrative d'établir un Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD), le Préfet initie une démarche originale : il propose à tous les acteurs concernés par la gestion des déchets dangereux de **s'associer pour travailler** sur le sujet. L'ORDIMIP est né, son rôle est de proposer des solutions actuelles et futures et de faciliter leur mise en œuvre, de la façon la plus consensuelle et la plus constructive.

L'ORDIMIP est un lieu ouvert de concertation, un « **Conseil des sages** » que chacun peut saisir, une source d'information, indépendante et disponible, pour tous ceux qui veulent s'informer sur les déchets des activités économiques.

B - Ses missions fondamentales

- **Améliorer** la prévention et la gestion des déchets des activités économiques.
- **Étudier et connaître** la nature, la quantité, le flux et les filières de traitement et d'élimination de ces déchets.
- **Prévoir et suivre l'évolution** de leur production.
- **Étudier, proposer et faciliter** la mise en œuvre de solutions actuelles et futures pour leur prévention et leur gestion.
- **Favoriser** la diffusion de l'information et la concertation.

- Sur demande des pouvoirs publics, **mettre à disposition sa compétence** en termes de concertation.

C - Une instance indépendante

Association loi de 1901, l'Observatoire est financé par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, l'Etat, l'ADEME et pour une part moindre de dons du collège des entreprises.

De nombreux partenaires contribuent, par ailleurs, au fonctionnement de l'Observatoire sans pour autant participer financièrement ; ceci par le prêt de locaux de réunion mais surtout par leur participation bénévole aux travaux de l'ORDIMIP.

D – Un exemple de réussite : l'implantation du centre de stockage de déchets dangereux à GRAULHET - L'ORDIMIP : pionnier de la concertation

Les questions relatives au stockage et au traitement des déchets sont au cœur de nombreuses controverses. L'implantation d'un nouveau centre de traitement et de stockage de déchets Ultimes (CTSDU) pose un problème d'acceptabilité sociale. La mise en place d'une procédure transparente et la participation active des citoyens dans le processus de décision sont devenues des étapes incontournables.



CTSDU de Graulhet – crédit photo OCCITANIS

Comme le prévoyait la loi et devant le constat qu'un tel équipement était nécessaire en Midi-Pyrénées, l'ORDIMIP a œuvré pour l'émergence de projets de CTSDU en région. Ainsi, l'Observatoire a été une véritable plate forme d'échanges, de débats entre les élus, les administrations, les associations pour la protection de l'environnement et les spécialistes du traitement des déchets.

L'ORDIMIP a entendu, observé et identifié les attentes de chacun et a ainsi favorisé l'implantation d'un site de stockage acceptable par tous.

Sa pluralité et son indépendance sont les facteurs clés du succès de l'Observatoire.

II - LE FONCTIONNEMENT AUJOURD'HUI

A - La gouvernance à cinq

L'ORDIMIP est, dès sa création, organisé avec un système de collèges dont la représentation équilibrée se retrouve tant au Conseil d'Administration qu'au Bureau. Chaque collège dispose ainsi du même nombre de voix lors des prises de décision. **La présidence est assurée par un scientifique, membre du collège des personnes qualifiées, dont les compétences sont reconnues.** Le travail se fait en commissions co-pilotées par des représentants des différents collèges. Ce mode d'organisation a été, au cours du temps, un atout très fort pour que l'esprit ORDIMIP continue à être une réalité.

- La Présidence est assurée par un membre du collège des « Personnes Qualifiées ». Il est le porte-parole de l'Observatoire auprès du public, des médias et des divers partenaires institutionnels.
- Les postes de Vice-présidents sont assurés par un membre du collège des « Associations de défense et de protection de l'environnement » ainsi que par le Président du Conseil Régional, membre du collège des « Collectivités territoriales ».
- Les postes de Trésorier et Trésorier Adjoint de l'association sont assurés par des membres du collège des « Entreprises et des associations patronales ».
- Le Secrétariat est assuré, statutairement, par Le Directeur Régional de l'ADEME Midi-Pyrénées membre du collège « Administration et services de l'État ».

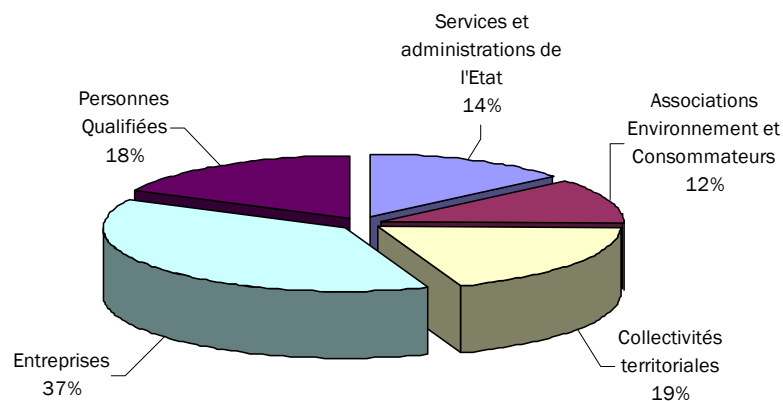
La liste des membres du Bureau est jointe en annexe.

B - Les membres

L'ORDIMIP compte environ 350 membres répartis en **cinq collèges équilibrés** :

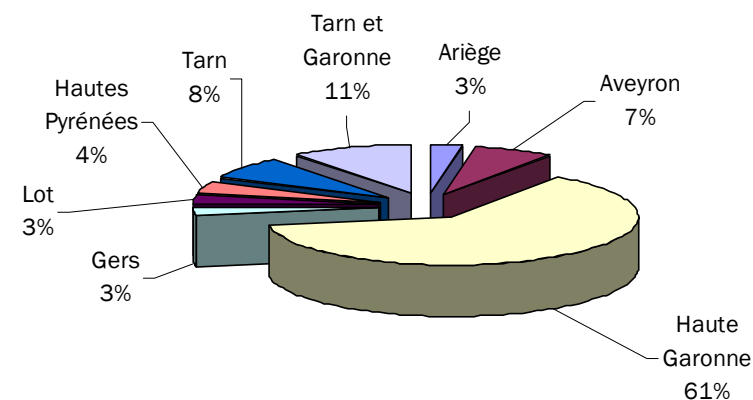
- Services et établissements publics de l'Etat (ADEME, DREAL, Agence de l'Eau Adour Garonne, ...)
- Collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseils Généraux, Mairies, Syndicats de collecte et de traitement, ...)
- Entreprises et associations patronales (entreprises productrices de déchets, entreprises dont l'activité est la gestion des déchets, chambres consulaires, FEDEREC, ...)
- Associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs (FNE Midi-Pyrénées, UFC, COPRAE, ORGECO, ...)
- Personnalités qualifiées (universitaires, journalistes, syndicats, CESR ...)

Répartition des membres par collège



Les membres de l'Observatoire sont principalement de la région Midi-Pyrénées ou des régions limitrophes.

Répartition géographique des membres de la région



La majorité des membres inscrits à l'Observatoire proviennent de la Haute-Garonne. Ceci n'est pas surprenant du fait du poids économique et démographique du département.

C - L'activité

Les groupes en activités sont les suivants :



- « PREDD » et « DAS » : Ces deux groupes sont chargés de la mise à jour et du suivi de la mise en œuvre des orientations du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux de Midi-Pyrénées. Ce document est ensuite approuvé par les instances compétentes en la matière et est la référence en termes de schéma organisationnel de la gestion des déchets dangereux sur le territoire régional.

■ « Technique & réglementation » : Présentation des projets industriels de valorisation et/ou de traitement de déchets en région Midi-Pyrénées, suivi de la réglementation.



■ « Filières dédiées » : Ce groupe s'intéresse à la mise en œuvre des filières dédiées de gestion des déchets sur le territoire comme celles des déchets des équipements électriques et électroniques ou encore des pneumatiques.

■ « Les déchets des nanotechnologies » : Réflexions sur les déchets issus des nanotechnologies et des nanorecherches. Participation active au débat public national afin d'amener le sujet du cycle de vie des nanoparticules.

Réalisation d'enquêtes régionales sur les flux.



■ « Réhabilitation des sites industriels » (commission mixte avec le SPPPI de Toulouse): Présentation des projets de réhabilitation de sites industriels en région Midi-Pyrénées. Ce groupe a notamment suivi la dépollution du site AZF.

■ « Information & communication » : Ce groupe assure la communication institutionnelle de l'Observatoire ainsi que celle des différents groupes de travail.

Chaque groupe est animé par deux pilotes provenant de collègues différents. Les groupes évoluent dans le temps certains ayant achevés leur mission, d'autres se créant en fonction de l'actualité.

III - LES MISSIONS AUJOURD'HUI

Le rôle de l'Observatoire est de collecter et de mettre à disposition des informations sur les déchets en Midi-Pyrénées.

Toute activité humaine est productrice de déchets, qu'elle soit industrielle, commerciale, artisanale ou même familiale.

Les déchets sont répartis en 3 grandes classes qui sont les suivantes :

■ **Les déchets dangereux :** déchets qui contiennent des éléments toxiques pour l'homme et l'environnement, qui peuvent être également nocifs, inflammables et/ou explosifs. On distingue par exemple l'amiante libre, les huiles de vidange, les solvants, les désherbants, les peintures, les déchets des activités de soins à risques infectieux, etc.



■ **Les déchets banals :** déchets qui ne présentent pas de caractère toxique ou dangereux et dont la manipulation ou le stockage ne présente pas de danger particulier. Ce sont par exemple les papiers, les métaux ferreux, les plastiques, etc.

- **Les déchets inertes** : déchets qui n'évoluent pas dans le temps. Ils ne se transforment pas et ne subissent aucune modification physique, biologique ou chimique. Ce sont notamment les bétons, les gravats, etc.



Dans un premier temps, l'Observatoire s'est intéressé aux gisements importants de déchets industriels afin d'identifier les besoins immédiats en termes d'installations en Midi-Pyrénées. Depuis maintenant plusieurs années, il observe également les gisements des producteurs les plus petits, comme ceux des artisans, afin d'avoir une vision plus fine de la production de déchets en Midi-Pyrénées.



IV - L'ORDIMIP : UN LIEU RESSOURCE SUR LES DECHETS

- L'Observatoire organise régulièrement dans le cadre de ses missions d'information et de concertation **des journées thématiques**, par exemple sur les films plastiques agricoles usagés, ou encore les déchets des équipements électriques et électroniques.



Journée d'information DEEE médicaux, Labège, octobre 2007

- L'Observatoire met à disposition de tous, sur simple demande : documents techniques, actes des colloques auquel la structure assiste, etc.

- L'Observatoire édite des documents techniques d'information comme, par exemple, la série des guides des déchets :



- L'Observatoire répond à la demande d'information et de formation provenant d'associations, d'universités, de collectivités, d'associations professionnelles, etc. L'Observatoire édite et diffuse des plaquettes spécifiques de **sensibilisation** à destination de publics ciblés.

- L'Observatoire est aussi sur la toile : www.ordimip.com



Vous trouverez en ligne des informations sur :

- Les déchets, la réglementation, les filières ;
- La vie de l'association, son agenda ;
- Les actualités ;
- Etc.

Vous pourrez télécharger :

- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux ;
- Des documents techniques ;
- Des résultats d'étude de flux ;
- Les bulletins d'inscription aux réunions ;
- Etc.

Vous pourrez trouver un prestataire pour vos déchets :

- Une base de données recense les entreprises de collecte, valorisation et traitement des déchets
- Un module de géolocalisation permet d'identifier aisément le prestataire le plus proche de chez vous.

V - DIMENSION VERS L'EXTERIEUR

L'ORDIMIP travaille en partenariat avec de nombreuses structures et participe aux différents réseaux relatifs à l'environnement.

Reconnu par les instances nationales telles que le Ministère chargé de l'environnement ou l'ADEME, l'ORDIMIP est régulièrement sollicité pour réaliser des interventions lors de manifestations locales et nationales.